



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 40435

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois fait part à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité des préoccupations des retraités de l'artisanat au regard du remboursement de leurs dépenses de santé. Alors que les prélèvements sociaux de la CSG sont, pour ces personnes, au même taux de 6,2 % que les autres retraités, leurs prestations maladie sont inférieures de 4 points. Il lui demande en conséquence s'il est envisagé de mettre un terme à cette différence de traitement particulièrement mal vécue par les artisans retraités.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40435

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2000, page 420